



Perpignan, le 15 février 2022

DÉCLARATION LIMINAIRE CTS Aude/Pyrénées Orientales

Vaut mieux tard que jamais ! Encore faudra-t-il que cela serve à quelque chose !

En cette période difficile que traverse le territoire national depuis 2020, il est à noter un territoire protégé où rien ne semble perturber les « bonnes pratiques professionnelles » : le territoire des Pyrénées Orientales et de l'Aude !

Pas de difficultés RH sur ce territoire, alors que la moitié de l'équipe de l'UEHC a été mutée dans l'intérêt du service ! Pas de difficulté RH, alors que sur les UEMO du STEMOS les arrêts longue maladie ne sont pas remplacés, que les conditions d'exercice sont déplorables, et où la mise en place du CJPM n'a pas été travaillée en amont !

D'ailleurs, nous rappelons qu'aucun CTS ne s'est tenu depuis plus de 2 ans ! Heureusement, la CGT PJJ a pu se faire entendre sur les CTIR et les audiences multilatérales afin d'aborder les nombreuses difficultés de notre territoire !

Mais miracle ! Des convocations arrivent enfin et un CTS s'organise à quelques mois des élections professionnelles de la fonction publique !

Nous ne reviendrons pas sur les thèmes abordés par la CGT PJJ Sud, chargée à la Direction Territoriale de se pencher sur les comptes rendus, les tracts et les actions syndicales parfois médiatisées depuis l'année 2020.

Nous tenons tout de même à rappeler la situation administrative plus que précaire de nos collègues de l'UEHC, missionnés le temps que le tribunal administratif de Toulouse statue sur le fond des mutations dans l'intérêt du service. Et nous n'oublions pas non plus nos collègues qui ont dû prendre des fonctions à plus de 200 kms de leurs familles, les amenant parfois à faire le choix cornélien de quitter la PJJ pour d'autres horizons. Nous leur souhaitons tout le meilleur.

Revenons aussi sur l'absence de préparation au CJPM sur l'année 2021 : pas de COPIIL inter-service pour l'accompagnement aux changements des pratiques professionnelles. Pour nous, deux réunions de présentation sur un power-point ne font pas office d'accompagnement à un tel bouleversement des pratiques professionnelles. Mais nous avons déjà eu un aperçu de cette absence d'accompagnement par la mise en place de la LPJ (Loi de Programmation de la Justice) dès mars 2020 sans formation préalable. Et à ce jour, les agents des services n'ont toujours pas reçu de planning pour la formation obligatoire à la Laïcité !

Et que dire des difficultés sur l'UEMO de Narbonne qui est entrée dans l'ère de l'autogestion sans CADEC depuis environ 1 an suite au refus du DT de tous les candidats proposés par ses cadres.

Rappelons les conditions de travail des agents de l'UEMO de Carcassonne qui, après des années dans un lieu inapproprié, emménagent sans préparation dans des locaux non adaptés à l'accueil du public et des agents.

**CGT PJJ Sud : cgtpjjsud@gmail.com – CGT PJJ 66/11 : sec.cgtppj6611@gmail.com
Site internet : www.cgtppj.org – Facebook : CGT PJJ Justice**

Vous nous soumettez un document pour ce CTS où vous-même rappelez que des locaux loués dès 2020 ne sont toujours pas prêts pour l'accueil du public en décembre 2021 ! La CGT PJJ a dû intervenir auprès de la DIR pour que les propos stigmatisants envers les agents soient retirés du premier document. Non seulement les conditions difficiles de travail sont niées par la DT, mais les agents sont rendus responsables de l'organisation des locaux, organisation qui n'a pas été pensée en amont par les cadres alors qu'ils ont disposé d'un an pour le faire !

Rappelons l'instrumentalisation des agents de l'UEMO de Perpignan Sud qui, face au non remplacement de collègues, ont accepté sur un court terme une suractivité, suractivité qui semble devenir maintenant une norme, sous couvert d'une prise en charge qui ne peut attendre dans cette nouvelle temporalité du CJPM.

Il est clair que nous ne pourrions citer tous les dysfonctionnements des services de la DT de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, DT qui a fait le choix de travailler sans ses agents et sans les organisations syndicales représentatives !

Pour preuve, nous voyons apparaître sur les services de nouvelles fiches actions d'un projet territorial qui n'a jamais été soumis aux OS ! Il en est de même pour le projet des 2 STEMO des deux départements qui a été uniquement présenté en CTIR. Ce dernier point acte pour nous, la CGT PJJ, le mépris de la DT de ce territoire pour les organisations syndicales et pour les agents du territoire. Ils décident et nous exécutons, niant ainsi l'expertise évidente des professionnels de terrain sur leur territoire, les familles et les jeunes qui l'occupent.

Actant ce jour à ce 1er CTS de l'année 2022 notre désaccord avec le management non participatif de la DT, nous questionnerons le poids décisionnel de la DT de ce territoire qui semble n'ordonner que la mise en place des directives régionales sans rendre acteurs les agents, niant ainsi leurs compétences !